

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX SOUTERRAINES INDUITE PAR L'EXPLOITATION DU CAPTAGE DE LAUNAY À NOGENT-SUR-EURE, POUR L'ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ;
 - CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (PRÉLÈVEMENTS DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DES INCIDENCES NATURA 2000) ;
 - PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DUDIT CAPTAGE SUR LES COMMUNES DE NOGENT-SUR-EURE ET FONTENAY-SUR-EURE ;
 - RELATIVE À L'ENQUÊTE PARCELLAIRE PERMETTANT DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION, SUR LES COMMUNES DE NOGENT-SUR-EURE ET FONTENAY-SUR-EURE
- **DEMANDEUR** : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLE
- **LES INFORMATIONS** RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLE – HÔTEL DE VILLE – PLACE DES HALLES – CHARTRES SERVICE DE L'EAU – M. François BORDEAU – mel francois-bordeau@agglo-ville.chartres.fr – tél 0237913546 et Mme Claire MALENFANT – tél 0237912757 - mel : claire.malenfant@agglo-ville.chartres.fr.
- **EMPLACEMENT DU PROJET** : Communes de NOGENT-SUR-EURE et FONTENAY-SUR-EURE
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 31 JOURS du mercredi 9 septembre à 9h00 au vendredi 9 octobre 2020 à 18h30
- **LE DOSSIER** (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE NOGENT-SUR-EURE (SIÈGE DE L'ENQUÊTE) ET FONTENAY-SUR-EURE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.
- **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : **Monsieur Rémi GALOYER**, INGÉNIEUR, RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATES	HEURES	LIEUX
mercredi 9 septembre 2020	10h00 à 12h00	Mairie de Nogent-sur-Eure 3 place de la Mairie
samedi 26 septembre 2020	10h00 à 12h00	
mercredi 16 septembre 2020	10h30 à 12h30	Mairie de Fontenay-sur-Eure 66 rue Noël Ballay
vendredi 9 octobre 2020	16h30 à 18h30	

→ **LES MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID19** MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE CETTE ENQUÊTE SERONT AFFICHÉES EN MAIRIES DE NOGENT-SUR-EURE ET FONTENAY-SUR-EURE. LE PUBLIC DEVRA OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE ET SE MUNIR D'UN STYLO S'IL SOUHAITE DÉPOSER UNE OBSERVATION OU UNE PROPOSITION.

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE** DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, PAR VOIE POSTALE, EN MAIRIES DE NOGENT-SUR-EURE ET FONTENAY-SUR-EURE AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS EFFECTUÉES SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYMISÉE.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE NOGENT-SUR-EURE ET FONTENAY-SUR-EURE, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERÀ DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ ET STATUERA SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE .